

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION



COMMUNE DE SAINT-ANDRÉ

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 9 JUILLET 2024

DCM240709_011

**PRESENTATION DU PLAN SENIORS DE LA COMMUNE
DE SAINT-ANDRE**

Le Maire de Saint André certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte principale de la mairie le 15 juillet 2024

Que la convocation a été faite le 3 juillet 2024

Le nombre de membre en exercice étant de 45 :

Présent :	31
Représentés :	9
Absents :	5
Total des votes :	40


Le Maire
Joé BEDIER

L'an deux mille vingt quatre, le neuf juillet le conseil municipal de SAINT-ANDRÉ s'est réuni, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Joé BEDIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur BEDIER Joé, Monsieur PEQUIN Jean-Marc, Madame CEVAMY Primilla, Monsieur CONSTANT Jean-Paul, Monsieur RAMIN Jean Yannick, Monsieur PAPAYA Laurent, Madame MANGAR RAZEBASSIA Jimmie, Monsieur ASSICANON Jean Thierry, Monsieur GOURAMA Jean-Pierre, Monsieur GRONDIN Jimmy, Madame VIRAPIN KICHENIN Marie Linda, Madame SABABADY Marie Josette, Madame GRONDIN Migline, Madame CERVEAUX Adélaïde, Monsieur MAZEAU Michel, Madame ALAMELE Maryse Brigitte, Monsieur MOUTAMA RAMAYE Alain, Monsieur PERRIER Charles, Madame LARIVIERE Marie, Monsieur SOUBAYA PAJANIANDY Mickaël, Madame BALBINE Valérie Larissa, Madame POINY-TOPLAN Stéphanie, Madame PRAUD Elodie, Madame PERIANIN-CARPIN Audrey, Monsieur VIRAPOULLE Jean-Marie, Madame CHANE-TO Marie Lise, Madame RAMIN Odile, Madame PAYET BEN HAMIDA Viviane, Monsieur FENELON Jean Claude, Monsieur SOUPRAMANIEN Stéphane, Monsieur BARBE Ludovic

ETAIENT REPRESENTES :

Monsieur RAMASSAMY Laurent, Madame SOUPOU Alexa, Monsieur NAZE Gilles, Monsieur PARVEDY Georges, Madame PERMACAONDIN Isabelle, Madame BENOIT Sabrina, Monsieur SAÏD Moussa, Madame LATCHOUMY Rosange, Monsieur SINAMA Sydney

ETAIENT ABSENTS :

Madame PAYET Catherine Anne, Monsieur MAILLOT Serge René, Madame DIJOUX Sabrina, Madame NAUD CARPANIN Marie Hélène, Monsieur SINARETTY RAMARETTY Alain Bernard

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Primilla CEVAMY a été désignée et a accepté de remplir cette fonction.

LE QUORUM ÉTANT ATTEINT, LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DÉLIBÉRER

DCM240709_011 - PRESENTATION DU PLAN SENIORS DE LA COMMUNE DE SAINT-ANDRE

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

I. CONTEXTE

Le défi du vieillissement de la population doit être relevé collectivement. Si l'État doit jouer un rôle prépondérant, l'adaptation de la société au vieillissement ne pourra se faire sans les collectivités et plus spécifiquement les communes qui restent l'échelon de proximité par excellence.

L'action de celles-ci est jugée essentielle dans plusieurs domaines comme l'accès aux services publics, le vivre-ensemble, le soutien de l'initiative citoyenne, l'action culturelle, la gestion des dispositifs consacrés aux plus fragiles, notamment à travers l'animation des centres communaux d'action sociale

Couplé aux enjeux croissants de précarisation et d'isolement social, la commune de Saint André souhaite mener une politique volontariste en faveur des seniors autonomes. Cette action, complémentaire à celle de différents acteurs s'inscrit dans une finalité commune : l'intégration des personnes et la cohésion sociale entre les générations et se décline au travers d'une stratégie : « le plan seniors »

Ce plan a pour objectif de concrétiser la vision d'une politique globale de la personne âgée, en privilégiant l'autonomie des seniors, leur intégration, la reconnaissance de leurs besoins et de leurs compétences. Il prend également en compte à la fois les aspects de santé et d'environnement social.

C'est par une action concertée, réfléchie, basée sur le souhait d'offrir aux personnes âgées de la commune une palette de services que la ville passera d'une politique uniquement d'équipements et sociale à une politique posée en terme de réponses globales aux besoins repérés et planifiés des seniors.

La proximité installée avec la population nous permet évidemment une meilleure connaissance des publics fragiles et nous encourage à :

- ⌚ Favoriser la participation active des aîné-e-s à la vie de la communauté, reconnaître leur expertise et leurs compétences au service du bien-être de tous,
- ⌚ Lutter contre les sentiments de solitude et d'abandon qui touchent de nombreux aîné-e-s vivant à domicile, en identifiant les personnes à risque d'isolement et en veillant à leur prise en charge,
- ⌚ Reconnaître et informer sur les droits.

Par le biais de cet outil cadre, la collectivité dispose de leviers d'action très concrets et grâce au concours de nombreux acteurs, le plan seniors se définit autour de différents domaines d'intervention, de différentes solutions déclinés selon les axes suivants :

- ⌚ Bien vivre dans sa ville et de son quartier
- ⌚ Vieillir en restant actif
- ⌚ Promouvoir le vivre ensemble et la contribution des aînés
- ⌚ Protéger les plus vulnérables
- ⌚ Organiser la solidarité

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Article Unique:

- De prendre acte du Plan Seniors de la Ville.

Conformément à la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site internet de la ville dans un délai de huit jours suivant le conseil.

Pour extrait conforme

Saint-André le 19 JUIL. 2024

Le Maire



Joé BEDIER